

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

*Consultation n°0S26012*

---

**Installation, location, démontage d'une patinoire éphémère  
couverte (lot 01)  
et exploitation de l'équipement (lot 02)**

---

Date et heure limites de réception des offres :

***Vendredi 31 juillet à 12 heures***

**Ville de Quimper**  
Hôtel de Ville  
44 Place Saint Corentin  
CS 26004  
29107 QUIMPER

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 – Nomenclatures .....	3
1.6 – Budget .....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles .....	4
2.5 – Développement durable .....	4
3 - Conditions relatives au contrat .....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 – Pièces de la candidature .....	5
5.2 - Pièces de l'offre :.....	7
5.3 - Visite sur site (lot 1) .....	7
6 - Conditions d'envoi des plis .....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 – Critères de jugement .....	9
7.3 – Négociations.....	10
7.4 – Attribution.....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours .....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet l'installation, la location, le démontage d'une patinoire éphémère couverte (lot 01) et la gestion de l'équipement (lot 02)

Il s'agit de la fourniture, de l'installation et du démontage d'une patinoire éphémère couverte Esplanade François Mitterrand à Quimper (29000), et son exploitation avec surveillance, assistance et sécurité, pour un fonctionnement du vendredi 04 décembre 2026 (inauguration en fin d'après-midi) au dimanche 03 janvier 2027 inclus.

Les prestations sont détaillées au CCTP et au CCAP.

Lieu d'exécution : Esplanade François Mitterrand 29000 Quimper

Date prévisionnelle de notification : octobre 2026

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en deux lots :

Lots	Désignation
1	Installation, location et démontage d'une patinoire éphémère couverte
2	Exploitation de l'équipement

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

## 1.5 – Nomenclatures

Les classifications conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Code principal	Description
514400009	Services d'installation de machines et d'équipements à usage spécifique
926100000	Services d'exploitation d'installations sportives

## 1.6 – Budget

La collectivité alloue un budget maximum de 140 000 € HT à ce projet, avec une estimation de 90 000 € HT sur le lot 1 et 50 000 € HT sur le lot 2.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

Ces prestations sont à chiffrer dans l'acte d'engagement.

#### Lot 1 :

PSE 1(obligatoire) : Impression et intégration d'un visuel sur bâche de 10m<sup>2</sup> environs, créé par l'école des Beaux-Arts, en partie central de la patinoire sous la glace.

#### Lot 2 :

PSE 2(obligatoire) : 2 heures d'ouvertures supplémentaires maximum par soirée (créneaux précisés sur le planning), afin que la Collectivité puisse ouvrir l'équipement pour des animations ou démonstrations. Le nombre d'heures maximum de cette prestation pouvant être commandées est de 8 heures. Le coût horaire de cette prestation est précisé à l'acte d'engagement.

### 2.5 – Développement durable

Sans objet

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à complète réalisation des prestations.

Le montage ne pourra démarrer avant le lundi 23 novembre 2026 et sera réalisé en 3 phases :

- Phase 1 : Livraison du groupe froid et montage des structures, à la charge du titulaire.
- Phase 2 : Aménagement de la Place du 30 novembre au 02 décembre 2026 par les services Espaces Verts de la Ville,
- Phase 3 : à démarrer pour une inauguration le 4 décembre.
  - Lot 1 :
    - Approvisionnement des équipements techniques et des matériels liés à l'exploitation.
    - Mise en glace,
  - Lot 2 : Approvisionnement des matériels liés à l'exploitation.

Le démontage devra être effectué entre le vendredi 8 janvier 2027 à partir de 20h00 et le vendredi 15 janvier 2027 à 16h.

Concernant le lot 02, l'exécution des prestations démarre le vendredi 4 décembre 2026 (inauguration en fin d'après-midi) au dimanche 3 janvier 2027 inclus.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (article R. 2192-10 du Code de la Commande Publique).

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la ville de Quimper (nature : 415 et fonction : 6238)

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'attestation de visite de site obligatoire pour le lot 01 ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes au CCTP : les plans de la place, le planning d'exploitation ;
- L'avis de publicité

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée ci-dessus seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### **5.1 – Pièces de la candidature**

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
La lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle DC1, DUME ou document équivalent)	Non
La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (modèle DC1, DUME ou document équivalent) ;	Non
Le cas échéant, la déclaration du candidat justifiant qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (modèle DC1, DUME ou équivalent)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire, ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DUME se substitue aux DC1, DC2

Le DUME peut être complété à l'adresse ci-dessous:

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit (article R. 2143-13 du Code de la Commande Publique).

En outre, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu (article R. 2143-14 du Code de la Commande Publique).

## 5.2 - Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
La proposition financière du lot concerné sous la forme d'une décomposition du prix global forfaitaire
Un mémoire technique contenant les précisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Pour le lot 1 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- l'attestation de visite</li><li>- les dispositions prises en matière de sécurité, de confort des prestations et d'adaptation des installations au site et à son environnement (bruit sécurité propreté);</li><li>- les fiches techniques correspondant aux matériels et prestations proposés (patinoire, unité de production et équipements connexes, notamment le chalet d'accueil et le matériel ludique)</li><li>- le ou les plan(s) d'implantation des installations au 1/200 comprenant toutes les installations et les côtes. Un plan de la place, en annexe, permet aux entreprises de proposer différentes versions d'implantation du complexe de la patinoire (patinoire + chalet + zone technique + accès public et technique). Le plan du chalet devra être détaillé et intégrera l'ensemble des aménagements et équipements demandés. <b>Les plans fournis sont cotés.</b><ul style="list-style-type: none"><li>- PV des structures</li><li>- Les besoins en matière de branchement électrique, eau et prestations annexes ;</li><li>- Un planning détaillé des phases d'installation et de démontage ;</li></ul></li></ul></li><li>➤ <b>Pour le lot 2 :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- un planning prévisionnel du nombre de personnel pour chaque poste occupé et de présence des différents personnels (régisseur, agents de caisse, agents d'accueil, agents de distribution des patins, agents de sécurité, éducateur sportif brevet d'état, agent d'entretien...);</li><li>- un projet pédagogique présentant les contenus d'apprentissage proposés aux scolaires (CE2, CM1 et CM2) et projet d'une séance type pour des élèves débutants ;</li><li>- les dispositions prises en matière de sécurité ;</li><li>- un descriptif permettant de juger de la qualité des prestations proposées.</li><li>- Démarche environnementale et sociale en lien avec l'objet du lot (l'acheteur sera attentif sur le réemploi de matériels notamment) et actions menées pour le projet</li></ul></li></ul>

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.3 - Visite sur site (lot 1)

Pour le lot 1, une visite du site est obligatoire sous peine de rejet de l'offre, afin que le candidat puisse adapter son offre au terrain et à son environnement. Il prend contact avec la direction des Sports (Monsieur LE CAM – Tel : 02.98.98.89.25 – 06.31.59.20.61) ou exclusivement la Direction des Sports au 02.98.98.89.28 pour fixer

un rendez-vous. A l'issue de cette visite, un certificat sera remis au candidat. Ce certificat sera déposé avec les pièces de l'offres.

## 6 - Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise>.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Quimper  
Service commande publique  
44 Place Saint Corentin  
CS 26004  
29107 Quimper cedex.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.** Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer électroniquement leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

Le candidat qui choisit de signer son offre dès son dépôt aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe n° 12 du Code de la commande publique) et signe uniquement l'acte d'engagement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 - Installation, location et démontage d'une patinoire éphémère couverte :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40 %
2- Qualité de la mise en œuvre du projet	50 %
- 2.1 Proposition d'aménagement et équipements fournis en lien avec le CCTP (plans+ mémoire technique)	60 %
- 2.2 Qualité de mise en œuvre du chantier en phase montage et démontage (Mémoire technique + planning)	30 %
- 2.3 Adaptation à l'environnement (bruit, sécurité et propreté).	10 %
3- Qualité d'intégration au site et à son environnement architectural	10 %

Pour le lot n°2 - Exploitation de l'équipement :

Critères	Pondération
----------	-------------

1-Prix des prestations	35 %
2-Moyens humains	25 %
3- Mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité	30 %
4- Qualité des prestations proposées	10 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /5.  
Les critères sont notés sur 5.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Le candidat proposant l'offre la moins-disante obtient la note maximum, soit 5 points.

Pour les autres candidats, la note est obtenue selon la formule suivante :

$$N(i) = (MMD/M) * 5$$

Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total en € TTC) ;
- M est le montant de l'offre du candidat,
- MMD est le montant de l'offre la moins-disante.

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

La méthode utilisée pour la notation des autres critères est la suivante :

Très insuffisant : 1

Insuffisant : 2

Moyen : 3

Satisfaisant :4

Très satisfaisant : 5

Les notes sont ensuite pondérées par le pourcentage affecté.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 – Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les candidats sont donc avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre des candidats.

### 7.4 – Attribution

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Le numéro SIREN du ou des titulaires ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

**Il sera également demandé au(x) candidat(s) retenu de fournir, si l'offre déposée n'a pas été signée, l'acte d'engagement revêtu d'une signature électronique ou manuscrite.**

Si dans les délais précisés par l'acheteur ; le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement, ou mise au point avec l'acheteur, et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalys.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Assistance téléphonique de MEGALIS BRETAGNE : un service de support téléphonique est mis en place pour les entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics (tél : 02 23 48 04 54).

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.